

[Traduction]

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens seulement à signaler que la rumeur de la présence à la Chambre du contre-amiral William Landmore est absolument fausse et injustifiée. Je le dis en ma qualité de député de sa circonscription.

**M. l'Orateur:** J'ai écouté l'interprétation de l'article lu par le greffier de la Chambre, et cette interprétation semble correspondre à l'impression que j'ai eue lorsque le député, l'ayant signalé à mon attention, j'ai lu l'article. L'accusation portée par le député d'Edmonton-Strathcona contre un des courriéristes parlementaires est évidemment très grave et mérite d'être considérée. Elle est si grave, en effet, que je ne crois pas devoir me prononcer immédiatement.

Je demanderais au député et à la Chambre de me permettre d'étudier les précédents, à propos de ce genre d'accusation, et de décider du parti que je devrais prendre, c'est-à-dire si je devrais décider qu'il y a une question de privilège et donner suite à la proposition du député d'Edmonton-Strathcona de sommer le courriériste parlementaire de comparaître devant la Chambre.

• (2.50 p.m.)

## FINANCE, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. Herb Gray (Essex-Ouest)** présente le 3<sup>e</sup> rapport du comité permanent des finances, du commerce et des question économiques.

(Note de l'éditeur: le rapport précité figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui)

### LES TRANSPORTS AÉRIENS

#### DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, à titre d'information, je voudrais déposer, en anglais et en français, une déclaration de principes pour la gouverne de la Commission des transports aériens et du ministère des Transports, concernant les transporteurs aériens régionaux.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### DÉPÔT D'UN COMMUNIQUÉ CONJOINT

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, comme il a été convenu, j'aimerais déposer le communiqué conjoint publié à l'occasion de la quatrième réunion du comité ministériel canado-japonais tenue les 5 et 6 octobre 1966.

### L'IMMIGRATION

#### L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, dans les *Procès-verbaux* de ce matin figure un avis de motion concernant la constitution d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes qui serait chargé d'étudier le Livre blanc sur l'immigration. Si la Chambre y consent, j'aimerais proposer cette motion afin de permettre au comité de commencer ses travaux le plus tôt possible.

[Français]

**M. l'Orateur:** Le ministre a-t-il l'assentiment de la Chambre pour proposer la motion à laquelle il vient de faire allusion?

[Traduction]

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Marchand propose:**

Que cette Chambre s'unisse au Sénat pour nommer un comité mixte spécial chargé d'enquêter et de faire rapport sur le Livre blanc concernant l'immigration, déposé à la Chambre des communes par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le 14 octobre 1966, et déposé au Sénat le 18 octobre 1966, ainsi que d'enquêter sur les rapports relatifs aux questions d'immigration, présentés au gouvernement du Canada par M. Joseph Sedgwick, c.r., en 1964 et en 1966;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes, qui seront désignés par cette Chambre à une date ultérieure, fassent partie dudit comité et que l'application de l'article 67(1) du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il peut ordonner l'impression et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard, ainsi qu'à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre; et

Qu'un message soit transmis au Sénat l'informant que la Chambre des communes s'unit au Sénat aux fins susmentionnées.

(La motion est adoptée.)

### LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL (SÉCURITÉ)

#### LE RENVOI AU COMITÉ DU BILL S-35 SANS SUBIR LA DEUXIÈME LECTURE

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment unanime, j'aimerais proposer que le bill n° S-35, visé par l'article 85 de l'ordre du jour, soit déferé, sans débat sur la deuxième lecture, au comité permanent du travail et de l'emploi pour y être étudié article par article.